



CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 juin 2016

Il est 20h01 quand **M. Christophe Rapin, Président**, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 27 Conseillères et Conseillers répondent présents. 16 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2015

Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Admission – Démission

Les personnes suivantes demandent leur admission au Conseil général :

Mme Charlotte Chevallier
M. Gian Carlo Crescenzo
M. Daniel Wagnière

Le **Président** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à leur assermentation collective. Il précise que ces nouveaux membres ne sont membres du Conseil que jusqu'à la fin de la législature, soit au 30 juin 2016. Si cela n'a pas déjà été fait lors de la séance du 23 mai 2016, ils devront à nouveau solliciter leur admission au Conseil à compter du 1^{er} juillet 2016.

5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015

Le **Président** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **Mme Chantal Maquelin**, rapporteure, qui souligne que le rapport de gestion établi par la Municipalité étant très complet, la Commission n'a pas de remarque particulière ni de complément à y apporter. Au nom de la Commission, elle tient à remercier chaleureusement la Municipalité pour son excellent travail et plus particulièrement Messieurs **Jean-Michel Reguin** et **Jean-François Tosetti** pour leur disponibilité et leurs explications. Elle tient à souhaiter également plein succès à la nouvelle Municipalité pour la nouvelle législature.

Le Président remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, **le Président** constate que le Conseil prend acte du rapport de gestion pour l'année 2015 et remercie chaleureusement la Municipalité pour son travail.

6. Préavis Municipal n° 01-2016 relatif à l'adoption des comptes 2015.

Le Président invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **Mme Chantal Maquelin**, rapporteure, qui apporte les compléments d'informations suivants (*deux personnes qui s'étaient annoncées en retard rejoignent l'assemblée à ce moment de la séance; le nombre de conseillers se porte désormais à 32*) :

- Les comptes de l'exercice 2015 se bouclent, pour la seconde fois consécutive avec un léger déficit. Celui-ci se monte à CHF 16'669.45 après un amortissement d'un montant de CHF 120'000.-. La situation est meilleure que le budget prévisionnel, notamment grâce à des revenus non prévisibles et une excellente maîtrise des charges par notre Municipalité.
- La Commission constate une diminution du montant encaissé au titre de l'impôt sur le revenu et une augmentation du montant encaissé au titre de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.
- Selon décision du Conseil général du mois de décembre 2015, la commune a utilisé la rétrocession de la taxe électrique pour ses propres bâtiments (école et église).
- La dette globale de la commune se monte à CHF 1'100'000.- au 31 décembre 2015. Les emprunts sont utilisés pour le financement des investissements uniquement, mais pas pour le ménage commun.
- Au niveau des domaines eau – épuration - gaz, la couverture de charges est de 100%. Pour les déchets, la couverture se monte à 89%, mais avec l'augmentation de la taxe pour l'année 2016, la couverture devrait également atteindre les 100%.
- Pour la première fois en 2015, la Municipalité a utilisé son droit au cautionnement à l'égard de CHF 62'471.- pour l'ASIOR. Pour rappel, le plafond de cautionnement voté en début de législature se montait à CHF 500'000.-.

La Commission tient à remercier MM **Jean-Pierre Blanchet, Jean-François Tosetti et Jean-Michel Reguin** pour leur disponibilité et leurs explications. Elle recommande au Conseil d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

Le Président remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il souligne que le déficit de CHF 16'000.- s'établit après amortissement, ce qui signifie que le résultat opérationnel est très positif. Le préavis Municipal et les comptes 2015 sont soumis au vote.

Décision :

Le préavis Municipal relatif à l'adoption des comptes 2015, est accepté à l'unanimité.

7. Rapports des représentants du Conseil

ASIOR

M. Michel Greppin délivre son rapport en relatant les faits suivants :

- L'association s'est réunie le 17 mars 2016 et après le rapport de la Commission de gestion de l'association relatif aux comptes 2015, M. Jean-Luc Randin, boursier explique que les comptes sont difficiles à comprendre puisque partagés entre les deux associations (ASIBCO et ASIOR). La diminution des frais de transport est expliquée par la diminution du nombre de communes restantes dans l'ASIOR.

- Concernant le rapport de gestion de l'année 2015, le travail des organes constitutifs durant l'année a été principalement centré sur la transition entre l'ASIBCO et l'ASIOR.
- En ce qui concerne les achats informatiques, le débat s'est porté sur la question de savoir s'il fallait également faire bénéficier les classes primaires de tableaux interactifs et si ceux prévus pour le secondaire ne sont pas exagérés. Les tableaux interactifs remplaceront les tableaux noirs arrivant en fin de vie. Ces nouveaux tableaux contiennent à eux seuls des périphériques jusqu'alors externes tels que rétroprojecteur, écran, lecteur DVD, etc., leur remplacement était inévitable. Des pistes vont être explorées pour essayer de ne pas jeter les anciens tableaux.

M. Michel Greppin de souligner que les débats de cette assemblée étaient très intéressants car interactifs et les différentes communes très impliquées dans les discussions, notamment en ce qui concernait l'achat des tableaux interactifs et le recyclage des tableaux noirs qui seront éventuellement mis en vente aux particuliers.

ORPC

M. Florian Bachmann délivre son rapport et relève les faits suivants qui ont été discutés lors des deux séances de l'année 2015 :

- Le coût par habitant s'élève à CHF 16.29, ce qui représente une diminution de près de CHF 1.- par rapport à l'année précédente, alors qu'une augmentation de CHF 1.- était budgétée.
- Les travaux en vue de la fusion des organisations ORPC de Grandson, Orbe et la Vallée de Joux se poursuivent. Ainsi, un projet de nouveaux statuts a été établi et soumis aux communes pour approbation.
- La protection civile a été mobilisée à de nombreuses reprises notamment pour ;
 - L'accident ferroviaire de Daillens.
 - Des visites à domicile pendant la canicule et la mise à disposition d'eau pour le bétail.
 - La crue du lac de Neuchâtel pour la sécurisation des zones inondées.

Police intercommunale

Le Président donne lecture du rapport de **Mme Marianne Gaillard**, excusée lors de cette séance, et relate les points suivants :

- 5 nouvelles communes ont demandé leur adhésion à la Police du Nord Vaudois, ce qui totalise 13 communes pour une superficie de 76 km² et une population de 40'741 habitants.
- Le 1^{er} janvier 2017, les communes d'Essert-Pittet et de Corcelles s/Chavornay vont quitter l'association du fait de leur fusion avec Chavornay.

Commission circulation routière

M. Claude Martin, rapporteur de la commission donne lecture de son rapport en précisant les points suivants :

- Les mesures prises dans certains villages doivent être nuancées par rapport au volume de trafic par jour (600 véhicules à Montcherand, 6'000 à Method). Une modification du trafic, panneaux, chicanes, rétrécissement de chaussée permettront de constater si ces modifications sont efficaces ou pas.
- Pour notre village, la commission s'est rendu compte qu'il est difficile de rouler à vive allure grâce aux chicanes naturelles, sauf à l'entrée côté Sergey et du côté de Valeyres. Il est apparu que la limite d'entrée du village, côté Valeyres, était quasiment invisible et que les usagers ne sont pas conscients qu'ils entrent dans une zone village, limitée à 50 km/heure et qu'il peut y avoir des piétons, notamment des enfants dans cette zone.
- La Commission a demandé à la Municipalité de placer un indicateur de vitesse sur ces deux axes, ce qu'elle considère le mieux adapté pour Montcherand.

- La Commission a également proposé de marquer l'entrée du village par la pose de deux blocs en bétons peints en rouge sur les côtés de la route.

La Commission tient à remercier **MM. Bertrand Gaillard et Jean-Michel Reguin** ainsi que les deux déposés à la circulation du canton pour leurs explications.

Le Président précise qu'il a été décidé que cette commission devenait une Commission ad hoc permanente. Il ouvre la discussion sur les différents rapports :

M. Raymond Chevallier demande si la commune va revoir certains marquages, comme cela avait été discuté, et quand le projet va-t-il être présenté ?

M. Bertrand Gaillard répond que le marquage de la Chereyres va être modifié en priorité et que les autres endroits sont toujours en discussion au sein de la Municipalité. Un projet sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Le Président tient à remercier les représentants du Conseil à ces différentes associations ainsi que les personnes qui ont décidé de poursuivre cette activité.

8. Communications du Bureau

Le Président rappelle qu'un apéritif est organisé par la Municipalité à l'issue de cette séance. Il rappelle également que lors du prochain Conseil, ce sont les personnes assermentées le 23 mai 2016 qui prendront part aux débats mais que tout un chacun est cordialement invité à participer aux séances du Conseil, ce qui nécessitera simplement une nouvelle assermentation.

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic tient à excuser **M. Jean-François Tosetti** absent à cette séance, pour cause de vacances.

Il relève le fait que la représentation aux différentes associations intercommunales est importante eu égard à la perte d'autonomie des communes. Il encourage les membres du Conseil à s'engager.

Mme Valérie Rovero informe l'assemblée que les statuts définitifs tant de l'ORPC que ceux de l'ASIOR seront proposés au Conseil lors d'une prochaine séance.

10. Divers et propositions individuelles

M. Eric Martin demande si la motion déposée par Orbe pour sortir de la police du Nord Vaudois et d'intégrer la gendarmerie vaudoise est toujours d'actualité car cette décision aurait forcément des répercussions à Montcherand.

M. Nicolas Biselx répond que les pourparlers entre Orbe et la gendarmerie sont toujours d'actualité mais qu'aucune décision ne pourra être prise avant 2021. Un travail de réflexion sera entrepris durant la prochaine législature.

M. Jacques Randin demande des renseignements sur les conduites d'eau qui ne sont plus en activité aux abords de l'usine électrique et notamment si les servitudes vont être supprimées suite à la modification des droits de passage sur les parcelles concernées.

M. Jean-Michel Reguin de répondre que le bureau DTP a été mandaté pour s'occuper de la radiation de ces servitudes et que cette tâche est en cours.

M. Jean-Michel Reguin tient à remercier **M. Christophe Rapin** pour ses 9 années passées comme Président du Conseil et soulève le mérite avec lequel il a présidé les débats relevant également les nombreux défis auxquels il a dû faire face. Il souligne les bons rapports entre la Municipalité et le Bureau du Conseil. Un cadeau lui est remis au nom des habitants de la commune de Montcherand. Il est applaudi chaleureusement par l'Assemblée.

M. Christophe Rapin tient à remercier le Conseil pour la confiance témoignée durant ces 9 années. Il relate son parcours depuis les premiers contacts jusqu'à sa décision, en janvier dernier, de se retirer pour laisser la place à la relève. Il revient sur ses collaborations avec **M. Olivier Delay** d'abord puis avec **Mme Joëlle Tripod** qui ont permis de participer à la dynamisation des débats au sein du Conseil, notamment par le choix des membres des Commissions. Il insiste également sur le fait que le rôle et le travail des petites communes est la base essentielle du fédéralisme et de la démocratie. Il souligne que le travail avec la Municipalité a toujours été effectué de manière efficace et pragmatique dans un esprit de respect mutuel. Il se félicite également du renouvellement de la Municipalité qui, pour la première fois à Montcherand, s'est fait avec des candidats déclarés et qui plus est un scrutin ouvert. Il se réjouit qu'un vétéran expérimenté se soit proposé à la Vice-Présidence et que le Conseil ait réélu la Secrétaire sortante qui fait preuve d'un engagement remarquable. Pour conclure, il tient à transmettre symboliquement le témoin à la nouvelle Présidente, **Mme Joëlle Tripod**, en lui remettant les clés de la salle du Conseil, en étant convaincu que son futur travail dans sa nouvelle fonction sera remarquable.

M. Bertrand Gaillard prend la parole pour remercier tous les membres du Conseil et particulièrement les différentes Commissions pour leur travail durant cette législature. Il tient également à remercier les membres de la Municipalité sortants en commençant par retracer le parcours et les différents défis de **Mme Valérie Rovero**. En conclusion, il lui remet un présent tout en lui souhaitant ses vœux de réussite pour sa nouvelle carrière professionnelle et en la remerciant chaleureusement pour son engagement.

Il retrace ensuite le parcours long de 22 années de **M. Jean-Michel Reguin** à la Municipalité et le remercie chaleureusement en lui offrant un cadeau, tout en lui souhaitant une bonne retraite communale et la meilleure des santés.

M. Jean-Michel Reguin remercie chaleureusement **M. Bertrand Gaillard** pour ses paroles. Il tient à souligner les bons contacts et souvent très utiles qu'il a eus durant son parcours notamment avec M. Maurice Jeanmonod et Mme Marianne Gaillard. Reconnaisant pour ces moments de partage toujours au sein d'une équipe soudée, il termine en souhaitant beaucoup de plaisir et de succès à **M. Bertrand Gaillard** dans sa nouvelle fonction de syndic. Il remercie également le Conseil pour son soutien.

11. Appel

Le Président clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. 32 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h50 lorsque le Président lève la séance.

Le Président



La Secrétaire